



# JUSQU'À

# 80 € REMBOURSÉS

SUR VOTRE FACTURE

Pour l'achat d'un mobile avec un forfait SFR (déjà client)



Offre valable du 13/02/2024 au 08/04/2024 inclus

## Êtes-vous éligible ? Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous

### ■ Vous êtes déjà client SFR.

### ■ Vous avez acheté, entre le 13/02/2024 et le 08/04/2024, un des équipements suivants :

Liste des mobiles éligibles (hors achat de mobile seul) et dont le prix de vente avant remboursement SFR est supérieur à 80€ :

- APPLE : iPhone (XS 512Go, XS Max, 11 Pro, 11 Pro Max, 12 mini, 12, 12 Pro, 12 Pro Max, 13 mini, 13, 13 Pro, 13 Pro Max, 14, 14 Plus, 14 Pro, 14 Pro Max, 15, 15 Plus, 15 Pro, 15 Pro Max)
- CROSSCALL : Core Z5, Stellar X5
- FAIRPHONE : 5
- GOOGLE : Pixel (6 Pro, 7 256Go, 7 Pro, 8, 8 Pro)
- HONOR : Magic (4 Pro, 5 Pro, VS, V2, 90 5G)
- HUAWEI : Mate (40 Pro, 50 Pro, XS, X3), P50 Pro, P50 Pocket, P60 Pro
- MOTOROLA : Razr 40
- OPPO : Find (N2 Flip, X3 Neo, X3 Pro, X5, X5 Pro), Reno (8 Pro 5G)
- SAMSUNG : Galaxy (S20 5G, S20+ 5G, S20 Ultra, S21+, S21 FE, S22, S22+, S22 Ultra, S23 FE, S23, S23+, S23 Ultra, S24, S24+, S24 Ultra, Z Flip3, Z Flip4, Z Flip5, Z Fold3, Z Fold4, Z Fold5)
- SONY : Xperia (1 II, 1 IV, 5 III, 5 IV)
- XIAOMI : 11T Pro, 12, 12 Pro, 12T, 12T Pro, 13, 13 Pro, 13 Ultra, 13T, 13T Pro, Mi (10 Pro, 10, 11 5G, 11 Ultra 5G, 11i 5G)

### ■ Vous avez souscrit entre ces mêmes dates à un renouvellement de mobile avec ou sans engagement.

Jusqu'à 80 € remboursés sur facture. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, des 2 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

## Comment profiter de cette offre ?

Connectez-vous sur [odr.sfr.fr](http://odr.sfr.fr) dans les 30 jours suivant votre achat.

- Sélectionnez l'offre de remboursement concernée
- Saisissez votre identifiant et mot de passe SFR
- Saisissez votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier
- Validez votre demande

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

## Et après ?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 9 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral des 2 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur [odr.sfr.fr](http://odr.sfr.fr)

ODR\_mobile\_SFR\_80\_RM\_130220240003

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/kg. Vous bénéficierez de ce remboursement sous forme d'avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Dans l'hypothèse où le client bénéficie déjà d'un avoir sur facture, ce dernier ne bénéficiera du remboursement par avoir de la présente offre qu'une fois le montant du précédent avoir déduit.

Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 08/10/2024. Un seul remboursement par numéro d'appel dans la limite de 2 par foyer (même nom, même adresse).

SFR - R.C.S. Paris 343 059 564 - 16 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris  
SFR FIBRE SAS - R.C.S. Meaux 400 461 950 - 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne  
Ref: Coupon